



Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement

Première réunion

Nairobi, 20 et 21 septembre 2018

Rapport de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement sur les travaux de sa première réunion¹

I. Introduction

1. La première réunion de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Nairobi, les 20 et 21 septembre 2018.
2. La réunion a été animée dans la matinée du jeudi 20 septembre par Mme Estherine Fotabong, Directrice des programmes à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, et dans la matinée du vendredi 21 septembre par M. Peter Acquah (Ghana), ancien Secrétaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE).

II. Participation

3. La liste des participants est disponible à l'adresse suivante : <http://www.nepad.org/aepp>.

III. Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte le jeudi 20 septembre 2018, à 9h55, par un des animateurs.
5. Des déclarations lumineuses ont été faites par M. Rodrigue Abourou Othogo, Directeur général adjoint chargé de l'environnement au Gabon, représentant le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), M. Jacques Denis Tsanga, Ministre gabonais de l'eau et des forêts et Mme Joyce Msuya, Sous-secrétaire générale de l'ONU et Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), représentant M. Erik Solheim, Directeur exécutif du PNUE ; M. Harsen Nyambe, Directeur de la Division de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine, représentant Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire de l'Union africaine en charge de l'économie rurale et de l'agriculture ; et M. Keriako Tobiko, Ministre kenyan de l'environnement et des forêts, représentant M. William Ruto, Vice-Président du Kenya.
6. L'ouverture officielle de la réunion a été prononcée par M. Tobiko.

IV. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

7. La Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le programme de la réunion :
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;

¹ Les versions anglaise et française du programme de la réunion, ainsi que les versions anglaises des documents connexes, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.nepad.org/aepp/index.php/resources/forum-documents>.

- b) Organisation des travaux.
3. Exposé thématique.
4. Tables rondes de haut niveau :
 - a) L'environnement en tant qu'atout pour la transformation socio-économique de l'Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
 - b) Choix politiques et partenariats concernant les systèmes de gouvernance environnementale en Afrique et leur impact sur l'avenir ;
5. Sessions tenues en parallèle :
 - a) Criminalité environnementale et corruption en Afrique ;
 - b) État de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique ;
 - c) Innovations et nouvelles questions qui se posent dans le secteur de l'environnement, en mettant l'accent sur la jeunesse et l'entrepreneuriat ;
 - d) Avenir écologique de l'Afrique.
6. Rapports de synthèse.
7. Adoption du communiqué officiel.
8. Clôture de la réunion.

B. Organisation des travaux

8. Après l'adoption de l'ordre du jour, la Plateforme a approuvé l'organisation des travaux de la réunion proposée par le Co-animateur, sur la base de la proposition figurant dans le programme de la réunion. L'exposé introductif sur le thème de la réunion, « Cinquante ans de gouvernance et de durabilité environnementales en Afrique », a été présenté à la première séance plénière, tenue dans la matinée du jeudi 20 septembre ; il a été suivi, à la même séance plénière, de deux tables rondes de haut niveau interactives axées sur le thème de la réunion ; et deux séries consécutives de séances de groupe tenues en parallèle, portant chacune sur un thème particulier, se dérouleraient dans l'après-midi.

V. Exposé thématique

9. À la première séance plénière, tenue dans la matinée du jeudi 20 septembre, M. Mohamed Bakarr, Spécialiste principal de l'environnement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a présenté l'exposé introductif sur le thème de la réunion, intitulé « Réfléchir sur le passé et comprendre le présent pour préparer l'avenir »².

10. Des observations ont été faites par les représentants du Congo, de la Sierra Leone et de l'Ouganda.

11. Une conférence de presse s'est ensuite tenue avec des membres des médias africains.

VI. Tables rondes de haut niveau

12. À la première séance plénière, deux tables rondes de haut niveau se sont tenues – la première axée sur l'environnement en tant qu'atout pour la transformation socio-économique de l'Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et la deuxième axée sur les choix politiques et les partenariats concernant les systèmes de gouvernance environnementale en Afrique et leur impact sur l'avenir. Chaque table ronde a été ponctuée d'une introduction faite par un animateur, d'exposés présentés par un panel d'intervenants invités et d'un débat interactif.

² Le texte de l'exposé est disponible à l'adresse <http://www.nepad.org/aepp/index.php/resources/forum-documents/category/10-presentations>.

A. L'environnement en tant qu'atout pour la transformation socio-économique de l'Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine

13. La première table ronde de haut niveau a été animée par Mme Isabelle Masinde, Spécialiste de l'environnement au sein du Comité national des plaintes relatives à l'environnement (National Environmental Complaints Committee) du Kenya.

14. Des exposés ont été présentés par M. Khaled Fahmy, ancien Ministre égyptien de l'environnement et ancien Président de la CMAE ; M. Bukar Tijani, Sous-directeur général et représentant régional pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Mme Barbara Thompson, Ministre adjoint en charge de l'environnement d'Afrique du Sud, représentant Mme Edna Molewa, Ministre de l'environnement d'Afrique du Sud ; Mme Astrid Schomaker, Directrice du développement durable mondial de la Direction générale Environnement de la Commission européenne ; et Mme Juliette Biao Koudoukpo, Directrice du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique.

15. Des observations ont été faites par le représentant de la République démocratique du Congo et M. Fahmy a répondu aux observations.

B. Choix politiques et partenariats concernant les systèmes de gouvernance environnementale en Afrique et leur impact sur l'avenir

16. La deuxième table ronde de haut niveau a été animée par M. George Wamukoya, Conseiller en matière de changements climatiques auprès du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

17. Des exposés ont été présentés par M. Mithika Mwenda, Secrétaire général de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique ; M. Erie Tamale, Chef du Groupe du renforcement des capacités au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; M. Michael Chege, Président du Conseil national d'administration de la branche kenyane du NEPAD ; M. Frederick Kumah, Directeur régional pour l'Afrique du Fonds mondial pour la nature ; et Mme Elin Bergithe Rognlie, Ambassadrice de la Norvège au Kenya.

18. Des observations ont été faites par les représentants de la République démocratique du Congo et de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique. Les intervenants ont répondu aux observations.

VII. Séances de groupe tenues en parallèle

19. Dans l'après-midi du jeudi 20 septembre, deux séances de groupe consécutives se sont tenues en parallèle autour des thèmes suivants : criminalité environnementale et corruption en Afrique ; état de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique ; innovations et nouvelles questions qui se posent dans le secteur de l'environnement, en mettant l'accent sur la jeunesse et l'entrepreneuriat ; et avenir écologique de l'Afrique.

20. Chaque séance a comporté un exposé introductif, suivi d'autres exposés d'un groupe d'intervenants invités portant sur les principales questions à aborder pour assurer le succès futur du secteur de l'environnement en Afrique, et un débat interactif.

A. Criminalité environnementale et corruption en Afrique

21. La première séance parallèle, sur la criminalité environnementale et la corruption en Afrique, a été animée par M. Kwame Ababio, Administrateur principal de programmes chargé de la gouvernance environnementale et des changements climatiques au secrétariat du NEPAD, et l'exposé introductif a été présenté par M. Almani Dempha, Spécialiste principal des politiques à la Commission de l'Union africaine.

22. D'autres exposés sur les principaux aspects du sujet à l'examen ont été présentés par M. Ken Mwathe, Coordonnateur des politiques et du plaidoyer à BirdLife International ; Mme Frances Craigie, Responsable du service de la détection et de la répression au Ministère de l'environnement d'Afrique du Sud ; et M. Augustin Njaminshi, de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique.

23. Des observations ont été faites par les représentants de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la Gambie, de la Guinée Bissau, du Kenya, de la Somalie, du Forum africain pour la biodiversité et du Forum forestier africain, ainsi que par M. Emmanuel Bensah, présentateur de l'émission *Africa in Focus* sur la plateforme de diffusion SoundCloud et animateur de la quatrième séance parallèle ;

Mme Olushola Olayide, Spécialiste principale des politiques à la Commission de l'Union africaine, représentant Mme Sacko ; et un membre des médias africains. Les intervenants ont répondu aux observations.

B. État de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique

24. La deuxième séance parallèle a été animée par Mme Cecilia Njenga, Responsable du Bureau du PNUE en Afrique du Sud, et l'exposé introductif a été présenté par M. Robert Wabunoha, Coordonnateur régional pour les questions relatives à la gouvernance de l'environnement au PNUE.

25. D'autres exposés sur les principaux aspects du sujet à l'examen ont été présentés par M. Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale ; M. Mounkalia Goumandakoye, ancien Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique ; et M. Nathaniel Blama, Directeur exécutif de l'Agence libérienne de protection de l'environnement.

Des observations ont été formulées par les représentants du Niger, de la Tunisie, du Forum forestier africain et du Réseau africain d'expertise en biosécurité de l'Agence du NEPAD. Les intervenants ont répondu aux observations.

C. Innovations et nouvelles questions qui se posent dans le secteur de l'environnement, en mettent l'accent sur la jeunesse et l'entrepreneuriat

26. La troisième séance parallèle a été animée par M. Emmanuel Bensah et l'exposé introductif a été présenté par M. Peter Lukey, Conseiller politique principal, Veille environnementale stratégique au Ministère de l'environnement d'Afrique du Sud.

27. D'autres exposés sur les principaux aspects du sujet à l'examen ont été présentés par M. Johnson Nkem, ONU-Femmes ; M. Al-Hamdou Dorsouma, Responsable de la Division du climat et de la croissance verte à la Banque africaine de développement ; et M. Lukey.

28. Des observations ont été faites par les représentants du Cameroun, de l'Éthiopie, du Ghana, du Réseau africain d'expertise en biosécurité de l'Agence du NEPAD, du Réseau de la jeunesse catholique pour la durabilité environnementale en Afrique, de la Banque africaine de développement, ainsi que par Mme Olayide et un membre des médias africains ; les intervenants ont répondu aux observations.

D. Avenir écologique de l'Afrique

29. La quatrième séance parallèle, consacrée à l'avenir écologique de l'Afrique, a été animée par M. Saliem Fakir, Chef du Groupe des politiques et de la prospective, au Fonds mondial pour la nature, qui a également présenté l'exposé introductif.

30. D'autres exposés sur les principaux aspects du sujet à l'étude ont été présentés par M. Maxwell Gomera, Directeur du Groupe de la biodiversité et des services écosystémiques au PNUE ; Mme Rose Mwebaza, Cheffe du Service de la gestion des ressources naturelles à la Banque africaine de développement ; et M. Peter Odhengo, Conseiller politique principal en matière de financement de l'action climatique au Trésor national du Kenya.

31. Des observations ont été faites par les représentants du Botswana, de l'Afrique du Sud, du PNUE et du Forum forestier africain. Les intervenants ont répondu aux diverses observations.

VIII. Rapports de synthèse

32. À la deuxième séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 21 septembre, le Co-animateur a présenté un rapport oral résumant les travaux de la veille.

33. Les animateurs des quatre sessions de groupe parallèles ont ensuite rendu compte des débats tenus durant ces sessions.

34. Des observations ont été faites par les représentants du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Kenya, du Rwanda et, enfin, de l'Afrique du Sud, auxquelles Mme Njenga a répondu. Des observations ont également été faites par les représentants du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Communauté d'Afrique de l'Est.

35. La Plateforme a ensuite visionné un court film montrant les temps forts d'une cérémonie de remise de prix tenue la veille de la réunion en cours pour reconnaître la contribution de divers pays, institutions et particuliers à la gestion des richesses environnementales de l'Afrique.

IX. Adoption du communiqué officiel

36. À la deuxième séance plénière, dans la matinée du vendredi 21 septembre, le représentant de l'Éthiopie a présenté un projet de communiqué qui avait été élaboré à l'occasion de la première réunion de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement.

37. Des amendements ont été proposés par les représentants de l'Afrique du Sud, du Cameroun, du Maroc, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la Sierra Leone, ainsi que par les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Banque africaine de développement.

38. La Plateforme a adopté par acclamation le communiqué officiel, tel que modifié oralement.

X. Clôture de la réunion

39. Des remarques finales ont été prononcées par M. Emmanuel Bayani Ngoyi, Directeur général du Centre national antipollution au sein du Ministère gabonais des eaux et forêts, représentant le Président de la CMAE ; Mme Fotabong, s'exprimant également au nom de la Commission de l'Union africaine ; Mme Njenga ; et M. Richard Mwendadu, Directeur en charge des accords multilatéraux sur l'environnement au Ministère de l'environnement et des forêts du Kenya.

40. La clôture de la réunion a été prononcée le vendredi 21 septembre 2018 à 13 h 45.

Annexe

Communiqué

Nous, participants à la première réunion de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement, qui tous portons un vif intérêt à la gouvernance et la durabilité environnementale et aux domaines y afférents, réunis à Nairobi (Kenya) les 20 et 21 septembre 2018,

Rappelant la décision adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) à sa quatorzième session, dans laquelle elle préconisait la création d'une plateforme africaine de partenariats sur l'environnement afin de « coordonner, mobiliser des ressources, promouvoir des connaissances et aligner les appuis reçus pour la mise en œuvre du plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, »

Rappelant que la décision, qui figurait dans la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20 élaborée par la CMAE, priait l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Commission de l'Union africaine, en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires concernés, d'élaborer les modalités de la mise en place de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement,

Conscients que la durabilité environnementale en Afrique sera atteinte dans le cadre d'engagements multipartites visant à favoriser l'inclusion et le développement socio-économique porteur de changements, et reconnaissant l'importance de toutes les parties prenantes, en particulier les communautés vulnérables qui dépendent des abondantes ressources de l'environnement pour leurs moyens de subsistance de base,

Rappelant le lancement officiel de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement, le 17 novembre 2016, à l'occasion de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Marrakech (Maroc), durant laquelle il a été décidé de convoquer la réunion inaugurale de la Plateforme,

Notant que la première réunion de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement a porté sur les questions suivantes :

- Examen de 50 ans de gouvernance environnementale en Afrique ;
- L'environnement en tant qu'atout pour la transformation socio-économique de l'Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ;
- Choix politiques et partenariats concernant les systèmes et partenariats en matière de gouvernance environnementale en Afrique et leur impact sur l'avenir ;
- Criminalité environnementale et corruption ;
- État de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique ;
- Innovations dans le secteur de l'environnement et nouvelles questions relatives au secteur de l'environnement ;
- Avenir écologique de l'Afrique ;

1. *Félicitons* la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour avoir eu la vision de créer la Plateforme, qui constitue un forum multipartite pour l'engagement, le plaidoyer, la mobilisation de ressources et l'établissement de partenariats en vue d'assurer la durabilité environnementale en Afrique ;

2. *Nous félicitons du fait* que la Plateforme constitue une enceinte ouverte pour favoriser la coordination, le partage et l'apprentissage mutuels, examiner collectivement la mise en valeur de l'environnement, élargir les possibilités et apprécier la valeur unique que la Plateforme apportera aux efforts visant à promouvoir la gouvernance environnementale en Afrique et à prendre en compte l'environnement dans d'autres secteurs de production ;

3. *Nous félicitons également du fait* que la Plateforme est un mécanisme destiné à promouvoir la cohérence, l’alignement et l’harmonisation de la durabilité et de la gouvernance environnementales à différents niveaux et entre diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, les communautés économiques régionales, les institutions multilatérales, le secteur privé, la société civile, les instituts de recherche et d’autres acteurs non étatiques ;

4. *Saluons* les efforts déployés par l’équipe organisatrice, en particulier l’Agence du NEPAD, la Commission de l’Union africaine, le secrétariat de la CMAE, le Fonds mondial pour la nature, le Programme des Nations Unies pour l’environnement, la Commission économique pour l’Afrique, l’Alliance panafricaine pour la justice climatique et la Banque africaine de développement, en vue de convoquer la première réunion de la Plateforme en tant que cadre ouvert et piloté par les parties prenantes ;

5. *Reconnaissons* les contributions apportées par les diverses parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement, à la mise en œuvre et au soutien des divers initiatives et programmes en matière d’environnement sur tout le continent africain et à la mise en œuvre des composantes environnementales des objectifs de développement durable, de l’Agenda 2063 et des divers accords multilatéraux sur l’environnement ;

6. *Reconnaissons également* la nécessité de disposer d’une base de connaissances globale sur des solutions novatrices en matière de technologies, d’approches, de pratiques et d’initiatives en Afrique ;

7. *Décidons* de :

a) Convoquer, tous les deux ans, des réunions de la Plateforme africaine de partenariats sur l’environnement, en mettant l’accent sur la facilitation des données d’expérience, des leçons et des meilleures pratiques dans les efforts visant à accélérer le recours à des pratiques écologiquement durables ;

b) Demander aux partenaires de développement et aux institutions multilatérales de continuer à appuyer la Plateforme en tant que moyen de promouvoir le partage de solutions novatrices aux problèmes environnementaux en Afrique, et de donner aux États membres et aux communautés économiques régionales, aux innovateurs, au secteur privé, aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ainsi qu’à la société civile les moyens d’investir dans des approches novatrices face aux problèmes environnementaux et de recourir à ces approches ;

c) Promouvoir la Plateforme en tant que mécanisme de partage des connaissances pour diffuser l’information, échanger les données d’expérience et les leçons et améliorer la coordination avec les États membres et les institutions et processus régionaux en ce qui concerne la gestion de l’environnement et le développement durable en Afrique ;

d) Demander à l’Agence du NEPAD, à la Commission de l’Union africaine et au secrétariat de la CMAE, de mettre en place, avec le soutien technique et financier de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l’Afrique, des partenaires au développement et d’autres intéressés, un portail global sur la gouvernance environnementale sur la Plateforme ;

e) Demander à l’Agence du NEPAD, en tant que coordonnateur de la Plateforme, en collaboration avec la CMAE, la Commission de l’Union africaine et d’autres initiatives déployées par les partenaires, d’appuyer les approches nationales dans la mise en œuvre des projets et programmes environnementaux prioritaires au niveau national, notamment en renforçant les capacités pour mettre en œuvre et suivre les progrès réalisés en vue d’atteindre les objectifs définis dans les programmes phares régionaux, le Plan d’action de l’initiative environnementale, ainsi que les objectifs de développement durable et les objectifs énoncés dans l’Agenda 2063 ;

f) Demander à l’Agence du NEPAD, à la Commission de l’Union africaine et à la CMAE de promouvoir le renforcement des capacités et le financement de projets environnementaux à différents niveaux, et d’envisager des mécanismes permettant d’obtenir les fonds nécessaires auprès de sources tant publiques (partenaires nationaux et de développement) que privées, y compris le financement international des projets environnementaux ;

- g) Prier toutes les parties prenantes de la Plateforme d'intégrer et d'élargir les considérations et mesures liées à l'égalité des sexes, aux femmes, à la jeunesse et à l'entrepreneuriat dans les activités nouvelles et actuelles menées dans le domaine de l'environnement sur l'ensemble du continent ;
- h) Demander l'établissement d'un mécanisme inclusif et transparent permettant à toutes les parties prenantes de la Plateforme de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement en renforçant l'observatoire sur les accords et d'appuyer l'exécution de programmes et projets environnementaux en Afrique ;
- i) Demander à tous les pays africains de ratifier la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo) ;
- j) Reconnaître que les savoirs autochtones et les systèmes coutumiers de gouvernance font partie du riche patrimoine de l'Afrique dans le traitement des questions environnementales et demander instamment à la Plateforme de promouvoir énergiquement le recours à ces pratiques à tous les niveaux ;
- k) Demander à l'Agence du NEPAD et à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres partenaires de l'équipe spéciale chargée de la Plateforme, de concevoir des mécanismes permettant de suivre et de renforcer la collaboration sur les questions issues de la première réunion de la Plateforme et sur la mise en œuvre des recommandations.

Adopté à Nairobi (Kenya), le 21 septembre 2018
